

Éducation nationale en état d'urgence salariale !

423 milliards d'euros : c'est l'évaluation du coût, non pas de l'épidémie de Covid19 proprement dite, mais de sa gestion hasardeuse.

423 milliards d'euros pour permettre à l'économie de ne pas sombrer suite aux confinements, couvre-feux, re-confinements et fermetures administratives d'établissements de toute sorte.

423 milliards d'euros pour honorer le « *quoi qu'il en coûte* » présidentiel formulé en mars 2020 alors qu'un mois auparavant l'argent était encore censé manquer pour financer l'hôpital, la justice, l'entretien des routes, les services publics et bien entendu l'éducation.

423 milliards d'euros qu'on ne peut s'empêcher de comparer aux 400 millions (soit environ 0,1%) que le soi-disant « Grenelle de l'éducation » présente comme le budget de la « revalorisation » des personnels !

Si l'efficacité des organisations représentatives d'une profession se mesure aux avancées obtenues en matière salariale, force est de constater que la baisse objective du pouvoir d'achat subie par les personnels de l'éducation en quelques décennies signe, de façon irrécusable et terrible à la fois, l'échec d'un certain syndicalisme : celui qui se croit investi de la mission de se prononcer sur tout et n'importe quoi, de se borner au commentaire permanent de l'actualité, au lieu de se mettre à l'ouvrage et se donner les moyens de satisfaire la légitime revendication salariale qui est à la base de tout, sans la noyer sous un chapelet de revendications fantaisistes ou extravagantes.

Aujourd'hui encore, certains ne se préoccupent plus que de vaccination, de protocoles sanitaires kafkaïens et réclament désormais des capteurs de CO2 dans les salles de classe tout en fermant les yeux sur la souffrance au travail qui gagne une profession dont on s'est employé avec méthode et constance à détruire le prestige aussi bien que les conditions d'exercice. (Soit dit en passant, Action & Démocratie considère qu'il va de soi que les personnels de l'éducation soient prioritaires pour la vaccination, mais rappelle qu'il s'agit d'un acte relevant de la liberté individuelle. Nous serons très vigilants pour défendre ce principe et dénoncer toute tentative pour contraindre les personnels à se faire vacciner ainsi que toute pression exercée sur eux dans ce but, notamment s'agissant des personnels placés en ASA ou en télétravail.)

Action & Démocratie fait un autre choix : celui d'armer la profession pour lui permettre de défendre efficacement ses intérêts matériels et moraux collectifs, car nul ne le fera à sa place.

Dans d'autres secteurs de la fonction publique, des organisations syndicales parviennent à mobiliser la profession autour de revendications corporatistes et elles obtiennent des avancées (police, justice, santé). L'éducation nationale est au contraire dominée par un syndicalisme de plus en plus idéologique et politique qui tourne le dos à sa vocation initiale, se résignant à ce qu'une profession tout entière devienne l'une des moins bien payées en France par rapport aux pays comparables. Il est temps de nous remobiliser autour de la question salariale et de recentrer nos actions autour de cette priorité car tout le reste en dépend, le traitement des personnels reflétant l'importance que l'Etat accorde à leur fonction autant que le cas qu'il fait de leur travail.

Le point d'indice qui piège les enseignants

Voilà pourquoi Action & Démocratie ne se contente pas d'entonner la fameuse litanie du « dégel » du point d'indice qui sert de base au traitement. En effet, l'indice étant commun à toute la Fonction publique, se borner à réclamer l'augmentation de la valeur du point d'indice ne permet pas du tout de revaloriser les professions de l'éducation. En outre, si un tel « dégel » s'impose en effet, il se traduira par des montants dérisoires sur nos bulletins de paye qui ne suffiront jamais à combler le retard accumulé ni à enrayer la perte de pouvoir d'achat que nous subissons depuis trop longtemps. **C'est pourquoi Action & Démocratie réclame en priorité une augmentation du nombre de points pour chaque échelon dans le cadre d'une refonte des traitements des personnels de l'éducation, tous corps confondus, cette augmentation devant en outre préserver l'échelle de rémunération au sein d'un même corps entre les échelons initiaux et terminaux.** Voir notre publication dans *Le Monde* du 3 avril 2016 qui est toujours et plus que jamais d'actualité sur www.actionetdemocratie.com.

Pour une véritable indemnité de logement

Il n'y a pas que le point d'indice. Nous vous proposons dans cette lettre d'information une analyse approfondie sur un sujet souvent passé sous silence, celui de l'indemnité de résidence. **Action & Démocratie est le seul syndicat à demander que le processus d'intégration de l'indemnité de résidence au traitement brut soit mené à son terme et que soit enfin créée une véritable indemnité de logement, modulée en fonction du prix des loyers dans les communes et révisée régulièrement.** Pour remplir pleinement son rôle, elle ne devra pas se limiter à un montant symbolique, et pour être pérenne, elle devra impérativement être inscrite dans **le chapitre rémunérations du statut des enseignants**. Nous vous expliquons de manière détaillée la nature et l'origine de l'indemnité de résidence, que beaucoup ignorent, prenant à tort pour une indemnité de logement une indemnité, dont la création remonte à 1919, destinée à prendre en compte l'extrême variété du coût de la vie dans des zones diversement affectées par la guerre, indemnité pouvant représenter plus de 25% du traitement brut alors.

Pour tout savoir sur l'indemnité de résidence : lire notre étude détaillée et sa version abrégée sur www.actionetdemocratie.com

Généralisation des heures supplémentaires sous-payées : une bonne affaire pour le ministère seulement !

Alors que les DHG sont en ce moment débattues au sein des établissements du second degré, Action & Démocratie vous dévoile la très bonne opération réalisée par le ministère sur le dos des enseignants grâce à la généralisation d'heures supplémentaires sous-payées. En effet, non seulement les heures supplémentaires ne sont, dès leur création, rémunérées qu'à hauteur de 75% des heures des obligations réglementaires de services (ORS), mais elles ne sont pas non plus corrélées à l'échelon. Ce sont donc des heures payées jusqu'à 33% de moins que l'heure classique en classe normale (41 % pour les agrégés), 40 % de moins en Hors Classe (43 % pour les agrégés) et 49 % de moins en classe exceptionnelle (51 % pour les agrégés) ! Et la bonne affaire réalisée par le ministère ne s'arrête pas là, car la généralisation de ces heures non soumises aux charges patronales lui permet de réaliser cette année une économie d'environ 95 millions d'euros, comme nous l'expliquons ci-après.

Pour comprendre le calcul du montant es heures supplémentaires, consulter le dossier spécial sur www.actionetdemocratie.com

Action & Démocratie, affilié à la CFE-CGC, est le syndicat qui a vocation à défendre et représenter les personnels de l'éducation en tant que cadres et assimilés. Notre organisation réunit professeurs des écoles, professeurs des collèges, des lycées généraux, technologiques et professionnels, professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs documentalistes, personnels de vie scolaire, personnels administratifs et de direction : les spécificités de chacun y sont reconnues et respectées mais c'est en nous mettant ensemble que nous nous donnons les moyens de peser, d'enrayer la dégradation sans fin de nos métiers et de reconstruire une école digne de ce nom.

**Personnels de l'éducation nationale, vous êtes des cadres ! Défendez-vous !
Rejoignez le syndicat Action & Démocratie/CFE-CGC !**



Le PARI de l'intelligence

Secrétariat : 09 50 88 61 54 ou 07 71 78 84 52
www.actionetdemocratie.com